



Gevrey, le 17 décembre 2013

Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Monsieur VACHET Maurice  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau « Police de l'Eau »  
A l'attention de Mme MOUCADEAU Hélène  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande d'autorisation sur le Plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC « Canal de Bourgogne » porté par VNF

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 19 novembre 2013, vous m'avez transmis le dossier de demande d'autorisation sur le Plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC « Canal de Bourgogne » porté par VNF. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 août 2005 et à celui en cours de révision, pour lequel l'enquête publique s'est terminée le 19 octobre 2013. Ce projet comprend notamment les dispositions III-4 « Baisser et optimiser l'usage des produits fertilisants », III-7 « Mettre en place des outils réglementaires et techniques de protection des puits AEP existants » et IV-2 « Conserver les Zones Humides existantes ». Ces pièces ont servi de base de réflexion à l'instruction de la demande.

Sur la forme, la CLE note les imprécisions suivantes :

- L'état qualitatif de l'Ouche en aval de Dijon ne présente pas d'intérêt sachant que le canal de Bourgogne, au sortir de Dijon, se situe au droit du bassin de la Vouge et notamment sur celui de la Bièvre,
- Les AAC des captages (Puits Grenelle et prioritaire SDAGE) du Puits de la Râcle (Aiserey) et de la Croix Blanche (Saint Usage) sont absents.

Il est à noter que :

- Les analyses, au droit du bassin de la Vouge, semblent montrer une innocuité des sédiments,

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [vougeau@worldonline.fr](mailto:vougeau@worldonline.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

- Hormis deux secteurs, le dragage du canal, au droit du bassin de la Vouge est prévu après 2021.

La CLE donne un avis favorable au projet porté par VNF, néanmoins elle demande que lui soient transmis :

- Avant travaux, le programme d'intervention sur les parties du canal correspondant au bassin de la Vouge,
- Après travaux, le bilan annuel des dragages présentant la qualité, les volumes et les lieux de traitement des sédiments extraits du canal.

Ces demandes permettront de vérifier la bonne prise en compte, par le Maître d'Ouvrage, des problématiques liées à la présence de Zones Humides et de puits AEP sur le bassin de la Vouge.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président  
Maurice VACHET

